



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 46974

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de valeur ajoutée (TVA) qui frappe les denrées alimentaires. Les organisations charitables qui, au mieux, recolent des aliments, au pire les achètent, les acquièrent avec une TVA à 20,6 %. Il conviendrait d'envisager pour ces structures de baisser le taux à 5,5 % au moins durant la période que nous savons douloureuse pour de nombreux nécessiteux, d'octobre à avril, par exemple. Sur ce point précis il serait heureux de savoir les mesures concrètes qu'il envisage de prendre.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46974

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 66